



NOTE CONCEPTUELLE

6^e Conférence Jean-Jacques Gautier à Chêne-Bougeries

Santé mentale et enfermement – Enjeux et perspectives croisées

11 novembre 2025, Salle Communale Jean-Jacques Gautier, Route du Vallon 1, Chêne-Bougeries

1. Introduction et contexte

En 1912, la commune de Chêne-Bougeries a vu naître Jean-Jacques Gautier, fondateur en 1977 de l'Association pour la Prévention de la Torture (APT). Il est à l'origine de l'idée selon laquelle, en ouvrant les lieux d'enfermement aux regards extérieurs, les risques de torture et d'abus seraient réduits. Cette idée, considérée comme utopique à la fin des années 1970, est entretemps devenue réalité, grâce à la création, dans près de la moitié des pays du monde, d'institutions dont le mandat consiste précisément à prévenir la torture en effectuant des visites régulières et inopinées de tous les lieux de privation de liberté.

Entre octobre et novembre 2018, des échanges entre l'APT et la Commune de Chêne-Bougeries, en particulier la Commission des affaires culturelles et le Conseil administratif, ont conduit à un accord sur la refonte des cycles de conférences Jean-Jacques Gautier. Les objectifs principaux de ce renouveau ont mis l'accent sur un recentrage autour de la thématique de l'enfermement, un ancrage davantage local et une diversification des publics.

La 1^e conférence débat Jean-Jacques Gautier s'est tenue le 20 octobre 2019 sur la thématique « Femmes et prison : regards croisés ». La 2^e conférence a eu lieu le 16 novembre 2021 sur 'Jeunes et prison'. La 3^e conférence a eu lieu le 15 novembre 2022 sur le thème « Une rencontre autour de l'idée de Jean-Jacques Gautier, 45 ans après », avec des représentants des autorités genevoises ainsi qu'une intervention de François Gautier, fils de Jean-Jacques. La soirée a permis de montrer le rôle unique de Jean-Jacques Gautier dans la création d'un système européen et mondial de visites des lieux de privation de liberté.

La 4^e conférence a eu lieu le 29 novembre 2023 sur le thème « Guerre et torture », choisi par la Commission culture de la Ville. Avec des intervenants de l'humanitaire mais aussi des Hôpitaux universitaires, la conférence débat a mis l'accent sur l'aide aux victimes, avec les visites de détention, le viol utilisé comme arme de guerre ainsi que le soutien psycho-social des réfugiés et migrants en Suisse.

La 5^e conférence a eu lieu le 15 octobre 2024 sur le thème « Isolement en détention et son impact », avec le témoignage puissant d'une femme ayant vécu l'isolement en détention en Argentine de 1975 à 1978. La rencontre a également été l'occasion d'aborder les graves conséquences de l'isolement cellulaire sur le bien-être mental et physique, tandis que les cadres normatifs et de surveillance qui visent à limiter le recours à l'isolement cellulaire.

2. Objectifs du cycle de conférences Jean-Jacques Gautier

- Promouvoir l'importance de Jean-Jacques Gautier, natif de la Commune de Chênes-Bougeries, dans l'avancement de la protection de la dignité des personnes privées de liberté et la prévention de la torture ;
- Créer un espace de réflexion sur les thématiques liés à la torture et mauvais traitements ancré dans la réalité locale ;
- Proposer un événement qui rassemble les générations et les professionnel-le-s d'horizons différents.

3. Sixième conférence débat 2025 : Santé mentale et enfermement – Enjeux et perspectives croisées

L'enfermement, qu'il soit carcéral, administratif ou médical, a un impact direct sur la santé mentale. Il peut aggraver des fragilités existantes ou en créer de nouvelles. Si environ 13 % de la population mondiale vit avec un problème de santé mentale (1 personne sur 8)¹, on estime que ce pourcentage est plus élevé chez les personnes privées de liberté. L'OMS estime qu'un tiers des personnes incarcérées en Europe souffrent d'un trouble mental.

Les troubles mentaux peuvent être présents avant l'arrivée en prison, en garde à vue ou en détention administrative, et peuvent être aussi développés ou exacerbés pendant la détention, en raison du traitement, des conditions de détention, la durée de la détention, les situations de vulnérabilité et les incertitudes liées au statut migratoire ou aux procédures judiciaires.

Les dépressions, les troubles de stress post-traumatique ou les comportements suicidaires sont plus fréquents chez les personnes détenues que dans le reste de la population. De plus, le personnel ne dispose souvent pas des compétences et ressources nécessaires pour identifier et prendre en charge de manière professionnelle les personnes détenues souffrant de troubles psychiques. L'absence de soins de santé mentale adéquats, ainsi que le recours excessif à l'isolement cellulaire et aux moyens de contrainte peuvent aggraver la situation des personnes détenues avec des troubles mentaux et, dans certaines conditions, peuvent constituer une forme de torture ou de mauvais traitement.

Dans plusieurs pays, y compris la Suisse, la législation et les pratiques médicales continuent d'autoriser le placement dans les établissements psychiatriques et le traitement sans consentement des personnes en situation de handicap psychosocial. Le Comité des droits des personnes handicapées considère que l'hospitalisation sans consentement viole les articles 12, 13, 14 et 19 de la Convention. Divers [rapports](#) de la Commission nationale de prévention de la torture,

¹ OMS, [Rapport mondial sur la santé mentale: transformer la santé mentale pour tous](#), 2022.



qui procède à la vérification de ces institutions, font état de traitements inhumains et dégradants violant les droits fondamentaux et humains des résident·e·x·s garantis par la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention européenne des droits de l'homme.

L'objectif de cette soirée est de mieux comprendre l'impact de l'enfermement sur la santé mentale des personnes privées de liberté et comment les institutions peuvent prévenir les atteintes aux droits et à la dignité des personnes privées de liberté souffrant des troubles mentaux. Le débat sera aussi l'occasion de s'interroger sur la pertinence de l'enfermement des personnes souffrant des troubles mentaux, les défis et les alternatives possibles.

Comme les fois précédentes, le rencontre comprendra différent·e·x·s intervenant·e·x·s de la scène genevoise et suisse, en apportant des points de vue différents : la prévention de la torture et le contrôle indépendant des établissements de privation de liberté ; la perspective médicale ; et celle des associations qui accompagnent les personnes privées de liberté avec des troubles mentaux et leurs proches.

4. Programme pour la soirée du 11 novembre 2025 - Santé mentale et enfermement

19h30-19h35	Ouverture • Mots de bienvenue de Mme Florence Lambert, Conseillère administrative, Ville de Chêne-Bougeries • Mots d'introduction du Pr. Robert Roth, Président de l'APT
19h35-20h30	Débat Modération par Mme Marie Lequin, Cheffe des Opérations de l'APT • Dr. méd, Corinne Devaud Cornaz, Vice-présidente de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) • Prof. Hans Wolff, Médecin-chef du service de médecine pénitentiaire, Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), et membre du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) • Mme Karen Hafsett Nye, Coordinatrice, L'ÉCART- Trouble Mental et Prison, et Mme Kiny Mottier, Représentant l'Association Romande L'ÉCART. Interventions depuis la salle et échanges
20h30-45	Clôture et apéritif